

DE L'APPROVISIONNEMENT DES VILLES FRANCAISES A LEUR DEFENSE EN PERIODE DE GUERRES DU XIV^e AU XV^e SIECLES

ETTIEN Comoé Fulbert

Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa
fulettien@yahoo.fr

Résumé

Les guerres sont les quotidiens des sociétés en Occident au Moyen Age. La conquête d'espace, le positionnement géostratégique des royaumes et empires, la course effrénée à la domination et à la suprématie militaire, soumettent le monde des villes à des pressions énormes dominées par un climat d'insécurité. Le royaume de France n'y échappe pas. Il est au cœur de convoitises avec ses voisins immédiats que sont le Saint Empire Romain germanique et surtout l'Angleterre. Ce dernier en est un concurrent majeur, car il est en conflit quasi régulier avec la couronne française. Le point culminant de ses conflits, c'est la guerre de Cent Ans. Cette guerre mit aux prises différentes stratégies. Sur ce conflit majeur, se greffent plusieurs autres conflits périphériques plus moins mineurs avec chacun sa spécificité. Au cours de ces différents conflits, la question de l'approvisionnement se pose avec acuité. Cet article essaie de traiter cette question et ses effets induits sur le monde urbain français de l'époque.

Mots Clés : *Approvisionnement, villes, guerres, défense, France*

Abstract

Wars are the daily life of societies in the West in the Middle Ages. The conquest of space, the geostrategic positioning of kingdoms and empires, the frantic race for domination and military supremacy, subject the world of cities to enormous pressures dominated by a climate of insecurity. The kingdom of France is no exception. It is at the heart of covetousness with its immediate neighbors which are the Holy Roman Empire and especially England. The latter is a major competitor because it is in almost regular conflict with the French crown. The culmination of its conflicts is the Hundred Years War. This war involved different strategies. On this major conflict, are grafted several other more less minor peripheral conflicts, each with its own specificity. During these various conflicts, the question of supply arises acutely. This article tries to deal with this question and its induced effects on the French urban world of the time.

Keywords: *Supply- Cities -Wars- Defense- France*

Introduction

Les guerres en France au Moyen Age finissant posent le problème de l'approvisionnement et de la défense des villes. Au cours des XIV^e et XV^e siècles, les villes françaises ont fait face à des défis majeurs en matière

d'approvisionnement et de défense pendant les périodes de guerres. Ces siècles tumultueux ont été marqués par des conflits fréquents, tels que la guerre de Cent Ans et les guerres d'Italie, qui ont mis à l'épreuve la capacité des villes à garantir leur approvisionnement tout en se protégeant contre les attaques ennemies. Cet approvisionnement se fait par le truchement de villages environnants, mais également par d'autres pays ou royaumes en Occident. Cette problématique de l'approvisionnement commande que les autorités politiques locales prennent des dispositions particulières. Dans cette perspective, la question de l'approvisionnement rime avec la sécurisation des villes. Cette question de sécurisation relève du système défense urbain. Cette période a produit des transformations significatives dans les systèmes d'approvisionnement et de défense des villes, façonnant ainsi leur développement socio-économique et militaire

Comment les villes s'approvisionnent-elles ?

En d'autres termes, quelles sont les enjeux de cet approvisionnement ?

1. Approvisionnement des villes : un enjeu vital

Durant les guerres, les zones urbaines rencontrent des difficultés à produire afin de se nourrir, car elles sont trop préoccupées à assurer leur protection. Cependant, elles s'approvisionnent aussi en armes. Alors elles se contentèrent de leur petite production et combler cela avec des produits venant des villages et autres royaumes ou pays. Pour une bonne organisation de ces approvisionnements, elles mettent des politiques en place.

1.1. L'approvisionnement urbain

Pour assurer la survie de ses citoyens, le roi faisait venir des campagnes ou des pays d'Occident des provisions en vêtement, nourriture, boissons à consommer directement ou indirectement.

Parlant de l'aspect vestimentaire, dans les années 1440-1450, on constate une forte adaptation des populations à la "fourrure". Cela aurait eu pour facteur le froid qui était intense à cette époque. Une nouvelle manière de s'habiller apparaît en France, mais ce fait est constaté dans tout l'Occident. Le design des vêtements féminins change remarquablement, et se démarque de celui des hommes. La matière de fabrication de ces fourrures pouvait être la peau de lapin, de chevreau, mais celle de l'agneau était la plus utilisée. Les travailleurs appelés selon

Philippe Wolff (1983, p.11) « pelletiers ou fourreurs », travaillaient de manière groupée dans les villes. Certains de ces produits venaient des contrées telles que la Scandinavie, les pays Slaves et la Russie.

Au niveau des épices, les villes de France recevaient plusieurs types d'épices venant de contrées diverses. Nous pouvons citer pèle mèle quelques pays qui approvisionnaient la France en épices selon (Philippe Wolff, 1983 : 11) : « l'Île Sokotora (l'Aloès), la Chine (Galonga, Rhubarbe, l'écorce de la cannelle), l'Inde (Galonga, Gingembre, le Poivre), la Cilicie, l'Italie et l'Espagne, à l'Est de Bornéo (Clou de girofle), la Syrie, le Caire, la Tibet », etc., et quelques produits animaux. Ces épices étaient utilisées dans la cuisine compte tenu de la saveur aromatisant de certaines de ces épices. Aussi, notons que, d'autres épices étaient utilisées comme produits pharmaceutiques à cause de leurs vertus thérapeutiques.

Le sel fut l'un des éléments incontournables dans la fabrication industrielle ou dans les produits importés de la France médiévale. Le sel servait pour la conservation d'aliments (viande, beurre, fromage...), plus particulièrement "le poisson". Il était fabriqué localement et les salines approvisionnaient les villes en fonction des tensions ou fluctuation des guerres. La France médiévale, cultivait toute sorte de céréales. Mais, les périodes de guerre qu'elle traversait affaiblissaient sa culture en céréales. On constate le manque de bras valides qu'elle a perdus à cause des guerres. Et cela se fait ressentir plus tard dans presque toute l'Europe et une partie de l'Amérique. Alors, elle se voit obligé de se contenter simplement de sa petite production. Il arrivait même que chacun produise pour sa propre consommation.

Après la destruction du « système de drainage d'eau romain »¹, les Français ne devaient se contenter que de l'eau de rivière plus ou moins salubre. Quant au vin, c'était la boisson la plus consommée à cette époque, car la bière, le thé, n'était pas en vogue à cette période dans les villes de France. Vu le déclin de la forêt en France, car trop utilisée pour les travaux publics de la ville, la construction navale, etc., le roi multiplie les mesures pour endiguer cette dévastation forestière au XIII^e siècle. Cette politique royale contribue à la régénération de la flore aux XIV^e et XV^e siècles. Ainsi, une forêt secondaire se met progressivement en place.

¹ Aussi appelé aqueduc romain, ce système commençait généralement par un bassin de collecte construit avec des digues. Pour les eaux souterraines, puits et tunnels sont creusés pour former un conduit. Ensuite, l'eau est acheminée dans des bassins de décantation, pour la nettoyer de ses impuretés et saletés. L'eau passe ensuite dans le canal dont la construction est exécutée en maintenant une légère pente pour assurer un flux constant et un débit modéré.

Les grandes villes telles que Toulouse s'approvisionnaient en bois de charpente venant de Couserans, l'approvisionnement de Paris venait de la Bourgogne à la forêt de Sénart. L'insuffisance de bois a poussé la France à faire appel à la Pologne.

Sous le règne de Saint-Louis, face aux difficultés selon les (*Grandes Chroniques de France, 1933 : 169*) « L'abbé de Saint Denis envoya dans le royaume, de la terre d'outre-mer, du fromage de gain au roi ».

Les villes de France au XIII^e et XV^e siècles, s'approvisionnaient en armes de différentes manières, en fonction de leur statut politique et économique, ainsi que de leur emplacement géographique. Les villes les plus importantes de cette époque telles que Paris, Lyon, Marseille, Rouen et Bordeaux, avaient leurs propres arsenaux, où des armes étaient produites et stockées. Ces arsenaux étaient souvent sous le contrôle direct du roi ou de la noblesse locale. Les autres villes plus modestes s'approvisionnaient en armes auprès de marchands itinérants, de forgerons locaux ou de maîtres d'armes. Les armes pouvaient également être achetées auprès des marchands étrangers, qui venaient souvent d'Italie ou d'Allemagne.

En outre, les villes pouvaient également stocker des armes saisies lors de conflits précédents ou des armes confisquées à des criminels. Les villes pouvaient également acheter des armes aux chevaliers ou aux seigneurs locaux, qui pouvaient être en difficulté financière ou en guerre avec d'autres seigneurs. Enfin, les villes pouvaient également compter sur l'aide des mercenaires, qui étaient souvent recrutés pour combattre aux côtés des troupes de la ville. Ces mercenaires apportaient souvent leurs propres armes et équipement, mais pouvaient également être approvisionnés en armes par les villes.

L'approvisionnement en armes des villes de France pendant les guerres du XIII^e au XV^e siècles était un processus complexe et diversifié, impliquant une combinaison de production locale, d'achats auprès de marchands locaux et étrangers, de stockage d'armes et de recours à des mercenaires.

L'approvisionnement en armes des villes de France durant les guerres du XIII^e au XV^e siècles constitue un aspect fondamental de leur capacité à défendre leurs intérêts et à maintenir leur souveraineté en période de conflit. Cette période tumultueuse de l'histoire a mis en évidence la complexité des défis auxquels les cités ont dû faire face pour obtenir et maintenir un approvisionnement suffisant en armes et en équipements militaires.

Pendant ces siècles de guerres et d'affrontements, les villes ont dû développer des stratégies ingénieuses pour garantir un approvisionnement en armes fiables et en quantités suffisantes. Cela impliquait de forger des alliances avec des fonderies, des artisans et des marchands spécialisés dans la production d'armements. Les cités ont également dû investir dans la modernisation de leurs ateliers de fabrication, améliorer ainsi la qualité et la quantité des armes produites localement.

L'approvisionnement en armes ne se limitait pas seulement à la production, mais englobait également l'acquisition et le stockage stratégiques d'armements. Les villes pouvaient souvent avec des fournisseurs étrangers, parfois même avec des puissances ennemies, pour obtenir des armes et des munitions. Les cités doivent également maintenir des arsenaux bien organisés, capables de stocker et de distribuer efficacement les armes aux défenseurs en cas de besoin.

Par ailleurs, l'innovation technologique jouait un rôle crucial dans l'approvisionnement en armes. Les villes devaient être à l'affût des dernières avancées en matière d'armement, qu'il s'agisse de nouvelles méthodes de fabrication, de conception d'armes plus performantes ou d'améliorations dans les techniques de siège et de défense.

En effet, l'approvisionnement en armes des villes de France pendant les guerres du XIII^e au XV^e siècles constitue un défi complexe et stratégique. Les cités ont dû des efforts considérables pour s'assurer un approvisionnement adéquat en armements, allant de la production locale à la négociation internationale. Cette quête constante d'armes et d'équipements reflète la détermination des villes à défendre leur territoire et à garantir leur survie dans un contexte de conflit incessant et d'évolutions technologiques.

En somme, l'approvisionnement des villes se faisait localement, c'est-à-dire directement selon (Philippe Wolff, 1983 : 37) : « de paysan ou du maquignon au client » et indirectement de moulin à client, également pour les armes de combat. Aussi, on avait l'approvisionnement venant de l'extérieur de la France.

1.2. Les politiques urbaines et stratégies dans l'approvisionnement

Des mesures sont prises par la classe dirigeante du royaume (roi, seigneurs, ou habituellement les municipalités), pour ne pas que la situation leur échappe. Il ne suffisait pas seulement d'approvisionner les

villes pour nourrir les populations, mais il fallait aussi veiller au bon fonctionnement du marché. Les municipalités étaient celles qui intervenaient couramment sur l'approvisionnement qui était menacé par les pirates et les guerres. Les provisions qui avaient pour destination les villes étaient protégées afin qu'elles arrivent à bon port. Les clients étaient interdits de laisser les marchands pour aller acheter leurs articles hors marché, tout cela dans le but de combattre le marché noir. Les prix maximums et les bénéfices des marchands étaient fixés par les municipaux. Sauf le pain, dont le prix variait souvent à cause du poids et de la qualité.

Les politiques urbaines cherchaient à protéger aussi l'économie des villes. Le fait de consommer les produits locaux participait à la production des intérêts des producteurs locaux de vin. Il peut arriver parfois qu'on parte jusqu'à l'interdiction de l'importation du vin. Pour ce qui est du bois, vu la destruction abusive du couvert forestier, les villes avaient l'obligation de protéger la petite partie de forêt qui restait. Pour le besoin des activités des villes, le royaume optait pour l'importation en surveillant de plus près l'arrivée de ce matériel précieux.

Parlant des armes, les politiques d'approvisionnement des villes de France du XIII^e au XV^e siècles étaient souvent déterminées par les besoins militaires et les moyens financiers de chaque ville. Dans les villes comme Paris, Marseille, Lyon, etc., les autorités municipales étaient souvent responsables de l'acquisition et de la gestion des armes et des équipements militaires. Ces villes avaient souvent des arsenaux ou des fabriques d'armes, où des artisans qualifiés produisaient des armes pour répondre aux besoins des forces militaires de la ville. Les autorités municipales pouvaient également acheter des armes et des équipements militaires auprès de marchands locaux ou étrangers, ou les obtenir comme butin de guerre.

Dans les villes plus modestes, les autorités municipales étaient souvent moins impliquées dans la production et l'acquisition d'armes. Au lieu de cela, les citoyens de la ville pouvaient être autorisés à posséder leurs propres armes et équipements militaires, qu'ils achetaient souvent auprès de forgerons locaux ou de marchands itinérants. Dans l'ensemble, l'approvisionnement en armes et les équipements militaires des villes de France du XIII^e au XV^e siècles étaient souvent une responsabilité partagée entre les autorités municipales et les citoyens. Les politiques d'approvisionnement variaient d'une ville à l'autre en fonction des besoins et des ressources de chaque ville.

2. L'organisation de la défense des villes

Face aux menaces constantes de raids et d'attaques ennemis, les villes ont renforcé leurs défenses. Les fortifications sont devenues essentielles pour protéger les citoyens et les ressources des villes. Les murs, les tours et les douves ont été renforcés pour résister aux assauts et dissuader les adversaires. Les villes ont également développé des milices urbaines, composées de citoyens armés, pour défendre leurs enceintes. Ces milices ont joué un rôle crucial dans la défense locale, permettant aux villes de résister pendant des périodes prolongées en l'absence d'une armée régulière.

Une armée pour la protection est mise en place, pour faire face aux menaces des autres entités avec lesquelles le royaume était en guerre. Mais, le recrutement de ces hommes de guerre, s'établissait sur des critères bien définis.

2.1. Les garnisons des châteaux et les bases de l'organisation

La présence des garnisons dans les châteaux, était primordiale au moyen âge pour se protéger contre les attaques. Au XIII^e siècle, plus précisément en 1297, les garnisons des châteaux tels que celui d'Artois fut augmenté, suite à l'alliance entre « Edouard I^{er} »² et selon (Alain Salamagne, 2001 : 708), le « comte de Flandre Gui de Dampierre » lors de la guerre de Flandre en 1297. La majorité des châteaux du nord renforça davantage le nombre de ses garnisons. Par exemple, « le château de Rihoult passe à 36 hommes le 6 Avril contre 16 hommes en Janvier. Celui de Beuvry, d'Avril à Juillet, dispose de 3 hommes d'armes à cheval et de 32 sergents à pied, de 30 sergents du 15 Août au 15 Novembre, puis de 10 après cette date » selon (Philippe Wolff, 1983 : 17).

Au XIV^e siècle, après l'échec de Courtrai en Juillet (1302), un renforcement de plus des garnisons des châteaux est fait, dans le but de repousser l'ennemi ou être sur ses gardes contre toutes attaques (le château de Beuvry, Crécy et Hesdin en 1346). Dans un projet de défense de la frontière du Nord contre les Anglais, écrit par (Philippe Wolff, 1983 : 27) dans les années "1341", est fait mention du nombre de garnison de « 32 points-forts » pour les châteaux, villes, etc., fortifiés par le roi de France. Les effectifs des garnisons étaient plus placés dans la

² Il était duc d'Aquitaine, roi d'Angleterre et seigneur d'Irlande de 1272 à 1307.

partie Nord du royaume, à cause de son ennemi principal qui faisait frontière au Nord-ouest.

On dénombre, 200 hommes d'armes et 300 sergents prévus à Calais, 40 hommes d'armes et 30 sergents à Aire ; en cas de guerre simultanée avec les Anglais et les Flamands, Calais aurait été encore renforcé de 400 hommes d'armes, Saint-Omer de 300, Théroouanne de 200, Guines et Marck de 80 hommes. Notons que, pendant les périodes de paix, les garnisons étaient de nombre minime dans le royaume français, la garde est de ce fait baissée. Nous pouvons le voir dans le château de Comtal d'Escoudoeuvre de 1362 à 1362, qui n'avait que pour sa garde, qu'un « préposé, aide d'un "valet" (domestique). Dans celui d'Hesdin, on avait dans la tour sept (7) personnes : un concierge, un garde de la première porte du Chastel, deux (2) portiers, un ayde à la garde du chastel, deux (2) gardes de la maison des Marés et du bois » pour (Alain Salamagne, 2001 : 709).

En Normandie pendant l'occupation anglaise (de 1417 à 1450), l'on assiste dans les villes à une sorte de "service obligatoire" dans l'armée en France, contrairement en Angleterre où cela avait disparu. Les villes avaient donc l'obligation de participer à leur propre défense en envoyant sous demande royale, des contingents d'hommes. Selon (Philippe Contamine, 1988 : 234) :

« c'était d'abord la semonce des nobles, identique à celle dont on constate la présence dans la Normandie lancastrienne, puis l'appel aux « bonnes villes » fournissant matériels de guerre et gens de trait ; quelques abbayes devaient, selon la coutume, des chariots, des charrettes, des gens de pied ; enfin, quand le danger était à son comble, [...], on recourait à l'arrière-ban, pesant en principe, sur tous les sujets du roi en état de se battre ».

Mais au XIV^e siècle, toutes ces obligations pouvaient être données en argent pour financer une armée professionnelle, plutôt que de fournir des troupes. De ces faits, les villes étaient les premières options en ce qui concerne la formation d'une armée pour combattre et protéger leur territoire contre l'ennemi.

Il ressort que, le roi de France déployait les dispositions ou moyens nécessaires pour assurer la protection des populations et des châteaux, qui faisaient partie de ses systèmes de défense ou armes de guerres. L'organisation des garnisons s'effectuaient sur des bases ordonnées. Le recensement des hommes de guerre se faisait par quartier,

lieu d'habitation ou en fonction de l'exercice du métier. Le recrutement des milices se passait sous la direction d'un capitaine choisi au préalable.

2.2. Le mode de recrutement et le rôle des milices

Le recrutement des milices se faisait en fonction des villes ou communes. Dans la commune de Saint-Omer par exemple, les connétables qui étaient les premiers officiers militaires avaient le commandement général de toute une armée, furent à la tête de ce recrutement. Un lieutenant recevait l'ordre de ces derniers pour choisir un capitaine parmi les membres de l'échevinage ou notable pour diriger le recrutement des milices dans les quartiers. La majorité des hommes bourgeois dont l'âge variait entre 15 et 60 ans capables de porter des armes furent recrutés.

Pour (Alain Salamagne, 2002 : 713) : « Dans la ville de Cambrai, les différents quartiers avaient leur capitaine, leur enseigne... ». A Saint-Omer, le rassemblement de la compagnie (militaire) était caractérisé par le son de la « Banclocque³ ». De manière générale, c'est la ville qui s'occupait de l'organisation militaire. Ce recrutement des combattants se faisait d'une part par obligation militaire et d'autre part par les volontaires.

Premièrement, dans les obligations militaires, nous avons l'arrière-ban. Il s'agit d'avoir la capacité de pouvoir porter des armes en vue de défendre le royaume, en combattant à cheval ou à pied, prenant en compte les nobles ou non-nobles, des hommes au service du roi ou d'un seigneur, laïc ou chrétien, avec une tranche d'âge variant de 14 à 60 ans. Puis nous avons la semonce des nobles, qui présente quelque trait commun avec l'arrière-ban. Ce mode, impliquait obligatoirement la convocation ou la participation des nobles, afin de participer à la guerre. Aussi, nous avons des contingents des villes qui est le fait d'envoyer des hommes d'armes, à cheval, sergents, arbalétriers, pavesiers à pieds sous ordre du roi. Enfin, il y avait les services particuliers dus au roi. Ces services étaient selon (Philippe Contamine, 2004 : 26 « le roi pouvait demander à des vassaux des services de nature militaire à cause des fiefs dont il a investis, un cheval, des arbalètes, une épée, une lance... »).

Deuxièmement, les personnes volontaires. Sous Philippe VI et Jean le Bon, un grand engouement pour rejoindre le corps militaire est

³ Cloche communale qui, dans les beffrois des régions du Nord de la France et de la Belgique, avait un statut quasi officiel, utilisée pour sonner l'alarme, rassembler les habitants, annoncer un évènement ou proclamer un jugement.

constaté et cela s'effectuait par la volonté de tout un chacun ou habitant du royaume. Il serait prétentieux pour nous de dire que, les modes de recrutement évoqués dans notre travail, furent appliqués dans toutes les villes de France ou furent les seules méthodes. Vu leur diversité, nous avons choisi de mettre en lumière ceux énumérés dans ce travail.

Dans les années 1350 sous Jean le Bon, les nobles occupant la tête de l'armée, connaissent un bon nombre d'échec au cours des combats ou guerres. De ce fait, de 1350 à 1483 les souverains qui se sont respectivement succédé, ont favorisé l'instauration d'une armée efficace, facilitée par une fiscalité d'Etat de plus en plus régulière.

L'armée constituée de Jean le Bon (1350-1364) à Charles VI (1380-1422), est considérée comme des compagnies. Les hommes de guerre faisant partie des compagnies, sont recrutés lorsque la guerre devient intense et que le nombre des hommes de guerre devient insuffisant. En effet, après les combats, dans les moments de trêve ou de paix, les compagnies restent au chômage et n'ont pas de source de revenu pour survivre. Elles retournent alors voir leurs chefs ayant favorisé leur recrutement et utilisent tous les moyens nécessaires pour assurer leur subsistance dans la société. Elles deviennent de ces faits, un danger, une terreur pour la population urbaine. Au XIV^e siècle, elles deviennent un problème inquiétant pour les villes, mais aussi pour tout le royaume car elles se répandent dans toute la France en exploitant les populations.

En 1369 durant la guerre de cent ans, la reprise des hostilités a poussé le roi de France Charles V (1364-1380) à se tourner de nouveau vers les compagnies, à cause de l'insuffisance de gens d'arme. Cette fois-ci les compagnies recevaient les mêmes ordres que l'armée royale. Les compagnies devaient rentrer chez elles après les services militaires sans commettre de dégât matériel et humain. La mise en place d'une armée permanente fut complexe à cause de l'insuffisance de ressource des villes à cette période. Aussi, à cause des difficultés financières des premières années de règne du roi Charles VI, le souverain se voit dans l'obligation, de faire recours à l'ancien système, qui fut un échec avec le désastre d'« Azincourt (1415) »⁴. Il se tourne alors vers "les grandes compagnies" comme ses prédécesseurs, avec des résultats peu satisfaisants.

⁴ La bataille d'Azincourt est une défaite cuisante des Français face aux anglais. Revendiquant le trône de France, Henri V d'Angleterre débarque en Normandie en août 1415, à la tête d'une armée d'environ 11 000 hommes. Les connétables et douze autres membres de la haute noblesse, quelque 1 500 chevaliers et environ 4 500 hommes d'armes françaises sont tombés, tandis que les pertes des Anglais s'élèvent à moins de 450 hommes. Les Anglais

Avec le roi Charles VII et Louis XI, nous pouvons dire que les villes tendent vers une armée permanente. Certes, dans les débuts de son règne, Charles VII fait face à des « écorcheurs »⁵ qui avaient des actions plus dévastatrices que les grandes compagnies. Mais, Charles VII prend le plus vite possible des résolutions qui ont profondément réorganisé le système militaire. Selon les écrits d'(Albert Rigaudière, 1994 : 271), le roi

« s'efforça d'abord d'arracher les gens de guerre à leur vie d'errance et à les fixer dans des garnisons cantonnées aux régions frontalières d'où ils étaient incités à mener des opérations à l'extérieur du royaume. [...] Charles VII s'efforça ensuite de tout mettre en œuvre pour que soit rompu le lien d'allégeance qui unissait la plupart du temps les gens de guerre à quelque grand prince, ou à quelque grand seigneur. [...] Enfin et surtout, il procède à la refonte tant nécessaire des institutions militaires par l'ordonnance du 26 mai 1445 rendue au château de Louppy ».

Nous pouvons simplement dire que le roi Charles VII, a apporté de nouvelles institutions en ce qui concerne l'activité militaire. Cela a permis de mettre de l'ordre et d'améliorer les performances du corps militaire. Aussi, le roi a permis en quelque sorte de règlementer l'insertion et le service des compagnies dans le corps de l'armée à travers l'ordonnance de 1445 sous l'appellation de « compagnies d'ordonnance ». Ces dernières cantonnées dans les villes sous surveillance des capitaines, ont assuré la protection de plusieurs villes. Durant son règne, Louis XI décide de repenser l'institution de l'armée en 1469 en la rendant plus performante et solide. Il usait des services des Suisses, mais ces derniers sous recommandation du roi, ont aussi apporté une formation aux archers royaux. Nous pouvons dire que, avec l'effort entamé par le roi Charles VII et achevé par le roi Louis XI, le principe de l'armée permanente finit par triompher dans les zones urbaines de France au moyen-âge finissant.

De ce fait, après avoir recensé ou recruté les milices, ces derniers vont maintenant jouer le rôle pour lequel ils ont été recrutés en tant que gens d'armes, qui est de protéger les villes et de combattre l'ennemi.

furent certes vaillamment dirigés par leur roi, mais la tactique absurde des Français a au moins autant contribué à leur défaite (<https://www.universalis.fr/encyclopedie/bataille-d-azincourt/>).

⁵ Nom donné aux bandes de gens de guerre devenus pillards à la suite du licenciement des armées après la paix d'Arras (1435), (<https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/%C3%89corcheurs/182434>).

Les principaux acteurs de défense des villes au XIV^e siècle sont les milices bourgeoises des villes. Ces derniers se donnaient tous les moyens et dispositions nécessaires (armes, financement de la guerre, hommes de guerre, etc.), pour protéger leur ville. Mais, notons que les garnisons des châteaux qui se trouvaient à l'intérieur des villes, faisaient souvent l'exception. En effet, ces derniers combattaient souvent sous ordre d'un comte, duc ou roi. Au XIV^e siècle, les miliciens réussissent à repousser plusieurs offensives de l'ennemi.

Ajoutons que, certes le royaume de France combattait contre l'un de ses plus grands ennemis que sont les Plantagenets (Anglais), mais vivait en même temps des guerres civiles à l'intérieur du royaume. Ce qui engendre plus tard le besoin de mains d'œuvre extérieur, c'est-à-dire de garnison venant des villes extérieures pour assurer une meilleure protection. Certaines villes demandaient souvent le secours des garnisons des villes voisines ou des contingents de leur suzerain, selon (Alain Salamagne, 2001 : 725) « la Boulogne-sur-Mer, qui s'estimait menacée d'un siège par les Anglais en 1415-1416, fit venir des arbalétriers des villes voisines, Montreuil, Amiens, Saint-Riquier ». Les portes, les fenêtres, les points forts des villes ou châteaux étaient gardés par des hommes de guerre ou milices recrutés avant ou pendant les guerres. Dans son article, (Alain Salamagne, 2001 : 715) nous fait comprendre que : « les milices communales comptaient ainsi à Cambrai, Valenciennes, Douai..., de 2000 à 3000 combattants... ».

Conclusion

La question de l'approvisionnement et les systèmes de défense des villes constituent un élément majeur de la bonne gouvernance à cette période considérée. Au cours des XIV^e et XV^e siècles, la question de l'approvisionnement des villes françaises en temps de guerre revêt une importance cruciale pour leur défense et leur survie. Cette période tumultueuse de l'histoire a mis en évidence la nécessité pour les cités de développer des stratégies sophistiquées d'approvisionnement en denrées essentielles, tout en renforçant leurs capacités de résistance face aux menaces extérieures.

L'approvisionnement en nourriture, en eau et en matériaux de construction a été au cœur des préoccupations des autorités urbaines, car ces éléments étaient indispensables à la survie des habitants et à la résistance face aux assiégeants. Les villes ont dû diversifier leurs sources

d'approvisionnement, classer des réserves stratégiques et mettre en place des réseaux logistiques efficaces pour faire face aux pénuries pendant les périodes de conflit. Parallèlement, l'innovation et l'adaptation ont joué un rôle crucial, favorisant les cités à développer de nouvelles techniques agricoles et de stockage, ainsi qu'à renforcer leurs fortifications pour se prémunir contre les attaques.

Les conflits successifs ont également entraîné des évolutions sociales et économiques au sein des villes. Les besoins croissants en approvisionnement ont stimulé les échanges commerciaux et encouragé le développement de foires et de marchés locaux. Les artisans et les producteurs locaux ont joué un rôle vital dans la fourniture de biens essentiels à la population et à la défense de la cité.

En somme, la période des XIV^e et XV^e siècles a témoigné de la complexité et de l'ingéniosité déployées par les villes françaises pour assurer leur approvisionnement en période de guerre, tout en renforçant leur défense. Cette époque a mis en lumière l'importance vitale de la planification, de la résilience et de l'adaptation pour préserver la stabilité et la sécurité des cités face aux défis inhérents à la guerre et à ses conséquences.

Références bibliographiques

CONTAMINE Philippe, (1983) - La "France anglaise" au XV^e siècle. Mythe ou réalité p. 17 dans *France Anglaise au Moyen Age* de Robert Henri BEAUTIER

CONTAMINE Philippe, (2004), *Guerre, Etat et Société à la fin du Moyen-Âge, tome 1*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, École pratique des hautes études, Mouton & Co, 2004, 450p.

Les grandes chroniques de France, tome 7, (1933) édition de Jules Viard, Paris, librairie ancienne Honoré Champion, 296 p.

RIGAUDIÈRE Albert, *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale*, tome 2, Paris, Edi. Armand Colin, 1994, pp. 271.

SALAMAGNE Alain, (2001) « Les garnisons des villes et châteaux dans le Nord de la France aux XIV^e et XV^e siècles », in *Revue du Nord*, /4 n°342, (SD), pp. 708.

SALAMAGNE Alain, (2001) « Les garnisons des villes et châteaux dans le Nord de la France aux XIV^e et XV^e siècles », in *Revue du Nord*, /4 n°342, (SD), pp. 715.

WOLFF Philippe, (1983), « L’approvisionnement des villes françaises au Moyen Age », in *L’Approvisionnement des villes de l’Europe occidentale au Moyen âge et aux Temps Modernes*, Presses universitaires du Midi, Comité départemental du tourisme du Gers, Toulouse, coll. Flaran 5, pp. 11-31.